

Suivi de la mise en œuvre de la réforme du collège par le Rectorat – Imposer la parole des personnels!



1- Le dispositif académique

Un dispositif de suivi de la réforme du collège est mis en place par le Recteur afin d'observer sa mise en place, relever les points positifs et les points de blocage. 32 établissements ont été retenus, formant un panel créé à partir de critères scolaires, sociaux et géographiques. Ce dispositif de suivi se déroulera en deux temps

- une visite d'une équipe composée de 4 personnes (IPR, IEN et chef d'établissement) en **novembre/décembre.** En une demi-journée, cette équipe mènera plusieurs entretiens plusieurs entretiens : avec l'équipe de direction, avec un panel d'enseignants choisis par le chef d'établissement.
- Une nouvelle visite **au printemps**, avec, de nouveau, des entretiens, mais aussi des observations de séances, ainsi que des rencontres avec des élèves et des parents d'élèves

2- L'analyse du SNES-FSU

On notera la très grande discrétion des autorités académiques sur ce sujet : le courrier du Recteur aux chefs d'établissement des collèges concernés est certes daté du 1er septembre, mais les personnels des collèges choisis n'ont appris la nouvelle que tardivement. Aucune communication n'a été faite en CTA, et dans les départements, les élus SNES-FSU ont du batailler pour obtenir la liste des collèges choisis.

La section académique du SNES-FSU appelle les personnels concernés à participer à ce dispositif, dans la continuité des actions menées ces derniers mois, afin de porter la parole des personnels et ainsi imposer un bilan sincère des réalités de collège2016, loin des éléments de langage répétés à l'envie par les promoteurs de la réforme. Cette évaluation commandée par le Rectorat ne doit pas être un prétexte à une imposition de soidisant bonnes pratiques. Comme sur l'évaluation des élèves (LSU etc), il importe de ne rien se laisser imposer et de faire primer la liberté pédagogique.

3- Comment s'organiser collectivement ?

- demander, par un courrier collectif, au chef d'établissement, la tenue d'une réunion la plus large possible, impliquant les collègues volontaires de toutes les disciplines et tous les niveaux
- préparer en heure d'information syndicale, si besoin avec un militant de votre section départementale, le bilan collectif de la mise en place de la réforme dans votre établissement. Quelques pistes :

Les conséquences pour les élèves	Les conséquences pour les personnels
Organisation des enseignements : constatez-	
vous une dégradation de l'organisation des	
enseignements (emplois du temps destructurés,	
perte de repères etc), quels sont les effectifs	
dans les classes ?	dénaturation du métier, réalité du contenu
	enseigné, injonctions diverses, réalité sur la
Le contenu des enseignements:	charge de travail
quelles réalités pour l'AP, quels dispositifs ont	
disparu en raison du carcan des 26 heures	
hebdomadaires de cours, quelles conséquences	
pour la diminution des horaires disciplinaires ?	

• intervenir collectivement pour porter ce bilan lors de la réunion plénière demandée.

En cas de difficulté (refus de vous accorder une réunion élargie, pressions diverses), contactez votre section départementale. La section académique du SNES-FSU interviendra à tous les échelons pour exiger que la parole de l'ensemble des collègues soit entendue et non confisquée.

<u>4 – Des premiers éléments sans appel</u>

Le SNES-FSU a commencé ce travail de bilan et il est sans appel

- Premiers résultats de l'enquête de l'observatoire syndical de la réforme : augmentation des inégalités entre établissements, dégradation des conditions de travail, disparition de dispositifs d'aides qui avaient pourtant fait leurs preuves, AP en classe entière ...Le détail sur http://www.snes.edu/Observatoire-des-colleges-enquete-de-rentree.html)
- Extraits de l'enquête de rentrée de la section académique du SNES-FSU: « Les dispositifs de remédiation pour les élèves en difficulté ont été supprimé car ne rentrant pas dans les 26h. L'Initiation à la Recherche Documentaire ou EMI proposé pour les 6e par le professeur documentaliste a été supprimée », "des profs qui font de l'AP dans des matières qu'ils n'enseignent pas (ex prof de langue devant faire de l'AP en maths....) »

Avec le SNES-FSU, imposer la parole des personnels!

Les contacts

- les sections départementales snes78@versailles.snes.edu snes91@versailles.snes.edu snes92@versailles.snes.edu snes95@versailles.snes.edu

- le secteur collège de la section académique colleges@versailles.snes.edu